



Le 11 novembre 2010

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est, 1^{er} étage, bloc A
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Lettre mémoire sur le projet de loi sur le patrimoine culturel

Madame la Ministre,

En mai 2008, le Conseil de la culture de la Gaspésie (CCG) vous présentait, à Gaspé, dans le cadre de votre tournée de consultation sur la révision de la Loi sur les biens culturels du Québec, un mémoire intitulé *Une loi pour l'appropriation collective de notre patrimoine*. Nous avons profité de cette occasion unique pour vous donner notre appui dans certains volets du *Livre vert* et pour exprimer nos craintes portant sur la révision de la Loi sur les biens culturels du Québec.

Le mémoire déposé, à ce moment-là, commentait les nombreux enjeux reliés au projet de loi proposé et nous avons insisté sur l'importance d'intégrer la protection et la mise en valeur des paysages dans la loi. Pour le Conseil de la culture de la Gaspésie, cette dimension de notre identité collective représentant également une richesse économique mérite qu'on lui porte une attention particulière.

Le CCG se réjouissait que le patrimoine paysager soit inclus dans votre projet de loi et qu'un organisme comme le Conseil du patrimoine culturel du Québec puisse assurer une meilleure protection au patrimoine québécois. Lors du dépôt de notre mémoire, nous vous mentionnions notre souhait que l'ensemble des ministères et des sociétés d'État soient mis à contribution pour assurer une cohérence à leurs interventions et à en minimiser l'impact sur nos paysages. Il nous apparaît opportun qu'un statut légal soit envisagé pour la route panoramique du *Tour de la Gaspésie*, mondialement reconnue et dont la valeur historique, environnementale, emblématique, identitaire et paysagère est très forte. Nous vous proposons même que la caractérisation des paysages de cette route fasse l'objet d'un projet pilote qui pourrait mener à l'identification des mesures de protection à mettre en œuvre pour en assurer la sauvegarde, la mise en valeur et la pérennité. Le projet a fait du chemin dans l'imaginaire collectif des citoyens gaspésiens. D'autre part, la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) a amorcé une démarche concrète en matière de tourisme durable qui s'inscrit dans l'esprit du projet de loi pour « *l'intérêt public et dans une perspective de développement durable* ». La CRÉ a adopté la première politique-cadre sur le tourisme durable au Québec, le 5 novembre dernier. La démarche vise à assurer un développement harmonieux et a pour but de protéger et de mettre en valeur l'authenticité et l'intégrité de la richesse culturelle, humaine et physique de notre région. La préservation et la mise en valeur du patrimoine paysagé s'expriment comme suit :

« La reconnaissance du paysage gaspésien, qui est marqué par son caractère péninsulaire, maritime et montagneux ainsi que par son patrimoine bâti identitaire, en tant que ressource essentielle au développement et à la durabilité de son industrie touristique.

ORIENTATION :

Intervenir de façon concertée sur tout le territoire pour assumer les responsabilités qui reviennent à la région en matière de protection et de mise en valeur des paysages.

OBJECTIF :

Adopter et mettre en œuvre, à l'échelle de la région et des localités, des mesures de protection et de mise en valeur du paysage et du patrimoine bâti ».

Le CCG et plusieurs acteurs de la région se sont engagés publiquement à collaborer à la mise en œuvre de cette politique-cadre. Nous vous avons identifié plusieurs aspects préoccupants que nous voudrions vous rappeler aujourd'hui, car dans le contexte actuel, nous pourrions croire que l'aventure gaspésienne pour la reconnaissance des paysages pourrait s'annoncer ardue.

Dans un premier temps, il nous apparaît primordial de prévoir un **volet promotion, animation et éducation** au patrimoine dans les collectivités (tant municipales que scolaires) afin de développer une meilleure connaissance et une meilleure sensibilité à la valeur et au rôle de ce bien collectif, notamment par :

- un investissement du MCCCCFQ pour atteindre ses objectifs, dans la promotion, l'animation et l'éducation à notre patrimoine et particulièrement en ce qui concerne le patrimoine paysager. Aucune loi ne peut, à notre avis, remplacer la volonté populaire et politique;
- une mise à contribution du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'inclure, dans le cursus scolaire, un chapitre dédié à la valorisation de notre patrimoine. Les jeunes, ainsi sensibilisés, pourraient devenir de meilleurs citoyens envers le patrimoine et par le fait même, devenir des ambassadeurs dans leur famille;
- une préconisation et une valorisation des programmes tels que Villes et villages d'art et de patrimoine ou la Fondation Rues principales, par leur consolidation et leur déploiement sur l'ensemble du territoire québécois, faciliteraient grandement ce volet;
- une sensibilisation des structures du gouvernement afin de mettre en place des mesures, parfois peu coûteuses, d'atténuation en diminuant l'impact sur leur environnement immédiat. Les ministères ou les organismes gouvernementaux, de même que certaines sociétés d'État, tant au provincial qu'au fédéral, ont grandement contribué au cours des cinquante dernières années à l'appauvrissement de la trame urbaine de nos villages. Ils auraient pu participer à la constitution du patrimoine de demain, mais hélas, nous constatons malheureusement que les écoles polyvalentes, les bureaux de poste, les bâtiments d'Hydro-Québec et les succursales de la SAQ, pour ne nommer que ceux-ci, sont, pour la plupart, des taches au centre des villages de la région.

Dans un second temps, nous souhaitons que le **Conseil du patrimoine culturel du Québec** ait les moyens de ses ambitions et soit doté des ressources nécessaires pour répondre pleinement et efficacement aux mandats que lui confiera le gouvernement.

Enfin, nous tenons à vous rappeler que le Conseil de la culture de la Gaspésie a toujours été d'avis que les municipalités ou les MRC doivent assumer davantage de responsabilités quant à la protection du patrimoine. Par contre, il souhaite, par la présente, réaffirmer que nous craignons que plusieurs d'entre elles n'aient pas toutes les ressources nécessaires pour jouer ce rôle ou encore n'y soient pas disposées. Parce qu'elles n'ont pas toutes le même historique en matière de protection du patrimoine, la même sensibilité, le même désir d'assumer ces nouvelles responsabilités, ni les mêmes compétences et les mêmes ressources. Nous pensons qu'il faut mettre en place des mesures de soutien et d'accompagnement pour que toutes les municipalités puissent s'acquitter convenablement de leurs nouvelles obligations, car elles ne développeront pas du jour au lendemain une sensibilité accrue au patrimoine. Elles devront être accompagnées et outillées pour résister à la pression de leur propre milieu. Ainsi, nous croyons qu'un transfert de responsabilités aux municipalités doit être accompagné de mesures, d'outils et de ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs. De plus, nous pensons qu'il faut prendre certaines précautions pour s'assurer, dans la cadre de la nouvelle loi, que les municipalités puissent assumer convenablement leurs responsabilités.

Nous espérons sincèrement que nos recommandations déposées aujourd'hui sauront vous guider, non pas dans l'adoption du projet de loi proprement dit, mais dans la mise en œuvre de celle-ci, et ce, pour le plus grand bien de cette richesse collective que constitue notre patrimoine sous toutes ses formes.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président,



Pascal Alain

PA/éb

- p. j. Politique-cadre du tourisme durable de la Gaspésie
- c. c. M. Gérard Deltell, député de Chauveau et chef du deuxième groupe d'opposition, Action démocratique du Québec
 - M. Amir Khadir, député de Mercier, Québec solidaire
 - M. Yves-François Blanchet, député de Drummond et porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications, Parti québécois
 - M. Stéphanie Boutin, secrétaire de la Commission de la culture et de l'éducation